



MAIRIE DE PARMAIN 95620
Tél. 01 34 08 95 80 – WWW.ville-parmain.fr

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024/77

PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE MACHINE DE MISE SOUS PLI AVEC LA SOCIÉTÉ FRANCO TYP-POSTALIA France.

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations n°2022/39 du 29 septembre 2022 et n°2023/48 du 06 décembre 2023 relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un contrat de location pour la machine de mise sous pli de type FPI 700,

CONSIDÉRANT le contrat de location, annexé, de la société FRANCO TYP-POSTALIA France,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De procéder à la signature d'un contrat avec la société FRANCO TYP-POSTALIA France, sise 1 allée Hendrik Lorentz – 77420 Champs-sur-Marne, pour une durée d'un an, du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025, reconductible 2 fois, soit jusqu'au 31 juillet 2027,

ARTICLE 2 : Que le montant des prestations sera payé mensuellement par mandat administratif à réception de facture, à savoir :

- **2024/2025** : 1 700 € HT / an
- **2025/2026** : 1 700 € HT / an
- **2026/2027** : 1 700 € HT / an

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 : Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 28 août 2024

Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,

Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts





Francotyp-Postalia France
1, Allée Hendrik Lorentz
77420 Champs sur Marne
Tél. : 01 56 30 10 90 - Fax : 01 57 68 67 49
E-mail : info@francotyp.fr - www.fp-francotyp.fr

Envoyé en préfecture le 30/08/2024

Reçu en préfecture le 30/08/2024

Publié le 30/08/2024

ID : 095-219504800-20240828-DM202477B-AR



LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE MACHINE DE MISE SOUS PLI

Les présentes Conditions Particulières sont indissociables des Conditions Générales de location et maintenance que le locataire désigné ci-dessous déclare avoir lues et approuvées

Partie réservée à Francotyp-Postalia Fr

N° de contrat :		N° de série :		N° postal :	
-----------------	--	---------------	--	-------------	--

Entre : **Francotyp-Postalia France**, SAS au capital de 300 000€, ayant son siège social 1, Allée Hendrik Lorentz 77420 Champs sur Marne, immatriculée sous le n° 531 900 223 RCS Meaux

Et le Locataire

Raison sociale :	COMMUNE DE PARMAIN				
Forme juridique :	Collectivité territoriale commune	SIRET :	2195048000018		
Adresse :	Place Georges Clemenceau				
Code Postal :	95620	Ville :	PARMAIN		
Représenté par :					
Téléphone :	01 34 08 95 72	E-mail :	finances@ville-parmain.fr		

Si cet établissement appartient à une administration publique, veuillez remplir les deux cases suivantes :

code service :		N° engagement juridique :	
----------------	--	---------------------------	--

Lieu d'installation de la Machine :

Destinataire de la facturation :

Raison sociale :		Raison sociale :	
Adresse :		Adresse :	
Code Postal :		Code Postal :	
Ville :		Ville :	
N°de SIRET :		N°de SIRET :	
Contact :		Contact :	
Téléphone :		Téléphone :	
E-mail :		E-mail :	

Désignation de la Machine

Réf produit :		Désignation :	
50.0073.1001.00		FPI 700	

Tarifs et Modalités de paiement

Loyer Annuel HT* :	1 700,00 €
Prestations de maintenance HT/an* :	incluses
Prestation de livraison :	offerte
Prestation d'installation :	auto-installable

* TVA au taux en vigueur au jour d'émission de la facture

Dans la limite de 36000 pli par an.

Mode de paiement :	Mandat administratif
--------------------	----------------------

Stipulations diverses

La machine PB1926207451 est remplacée. Contrat de 1an reconductible 2 fois.

Durée du contrat / Date de livraison souhaitée

Durée initiale	1 an	Date de livraison souhaitée	
----------------	------	-----------------------------	--

A l'issue de la durée initiale, le contrat est reconductible d'année en année par tacite reconduction selon les modalités précisées aux conditions générales

Fait à :	Champs-sur-Marne	Le :	29/08/2024	Valide jusqu'au :	28/09/2024
----------	------------------	------	------------	-------------------	------------

Signé pour le locataire par :

Signature et cachet commercial de l'acheteur

Signature et cachet Francotyp-Postalia France

Fait à :	PARMAIN		
Le :	28-08-2024		
Nom :	TAILLANter		
Prénom :	Loïc		
Qualité :	MAIRE		